



GROUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : @grip_org
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messenger de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».



Le GRIP bénéficie du soutien
du Service de l'Éducation
permanente de la Fédération
Wallonie-Bruxelles.

NOTE D'ANALYSE – 22 mars 2018

JACQMIN Denis, VOISIN Hélène, *Menaces sur l'accord nucléaire iranien*, Note d'Analyse du GRIP, 22 mars 2018, Bruxelles.

<http://www.grip.org/fr/node/2534>



NOTE D'ANALYSE

Menaces sur l'accord nucléaire iranien

Denis Jacqmin et Hélène Voisin

22 mars 2018

Résumé

La signature du JCPOA a constitué un véritable succès diplomatique pour la communauté internationale ainsi que pour la non-prolifération nucléaire. Le principe général de l'Accord était simple, l'Iran abandonnait son programme nucléaire militaire et se soumettait à un régime d'inspections sévère en échange d'une levée des sanctions liées au nucléaire aux niveaux américain, européen et onusien. Cette levée des sanctions devait apporter à l'Iran un sursaut de croissance, un apport technologique et un retour dans le système commercial mondial. Mais l'arrivée à la Maison-Blanche de Donald Trump, très opposé à cet accord, a profondément changé la donne. Le président Trump a posé un ultimatum à Téhéran et aux autres parties prenantes à la négociation pour obtenir de larges modifications du JCPOA sous peine de voir les États-Unis se retirer de l'Accord. Cette Note d'Analyse expose les griefs américains contre le JCPOA et montre le rôle que pourrait jouer l'Europe en cas de retrait des États-Unis de l'Accord.

Abstract

The Iranian deal under threat

The signature of the JCPOA in 2015 has rightly been hailed as a major diplomatic success for the international community and the nuclear non-proliferation regimes. The rationale behind the agreement was simple, on the one hand Iran would abandon its nuclear program and accept a strong regime of inspections, on the other hand all nuclear related sanctions at the level of the UN, EU and US would be lifted and Iran would find its place back in the global trade flows. But after the election of Donald Trump, the entire deal seems to be in jeopardy. Trump, who never hid his disdain for the deal, issued an ultimatum to Iran and the other partners of the JCPOA, threatening to terminate US participation if it was not "fixed". This Analysis aims to expose what the US see as "flaws" in the JCPOA and what are the Iranians claims about what they see as US violations of the deal. It will also put the role the Europeans into perspective, should the US walk away from the deal.

Introduction

Le 14 juillet 2015, le monde assiste à la signature du *Joint Comprehensive Plan of Action* (JCPoA), un accord historique pour la non-prolifération nucléaire. Cet accord fait suite à près de douze ans de négociations entre Téhéran et la communauté internationale (États-Unis, Russie, Chine, France, Royaume-Uni, plus l'Allemagne et l'Union européenne¹). Dans ses grandes lignes, le JCPoA prévoit une limitation des capacités nucléaires militaires iraniennes pour les dizaines d'années à venir, un renforcement des contrôles en échange de la levée des sanctions et du dégel progressif des avoirs iraniens à l'étranger². Quelques mois plus tard, le 16 janvier 2016, Yukiya Amano, le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), annonçait que « *l'Iran [avait] achevé les étapes préparatoires nécessaires au démarrage de la mise en œuvre* »³. Comme convenu, l'annonce a été suivie par une première levée de sanctions de la part du groupe E3/UE+3 puis par la levée de sanctions onusiennes : la mise en œuvre du JCPoA est officiellement entamée.

Bien que l'accord soit encore très jeune et les prochaines échéances lointaines⁴, force est de constater qu'il a occupé une place centrale dans l'actualité de ces deux dernières années et que sa robustesse n'a cessé d'être testée. La mise en œuvre du JCPoA s'est en effet accompagnée de l'arrivée d'un nouveau président à la tête des États-Unis, particulièrement hostile envers l'Accord lui-même. Les États-Unis l'ont continuellement remis en question, Donald Trump allant même jusqu'à refuser de le certifier en octobre 2017⁵. Pourtant, le démantèlement du programme nucléaire iranien et sa surveillance rigoureuse par l'AIEA, ainsi que l'allègement des sanctions, fonctionnent et donnent des résultats concrets.

-
1. Les négociateurs sont parfois désignés par les acronymes P5+1 (les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité plus l'Allemagne) ou dans une vision plus eurocentrée E3/+3 (les trois pays européens, France, Allemagne, Royaume-Uni plus États-Unis, Chine et Russie). Voir Foreign Policy, [You say P5+1, I say E3+3](#), 30 septembre 2009.
 2. Pour mieux comprendre le JCPoA et ses enjeux, BOUSSOIS Sébastien. [L'accord iranien sur le nucléaire, une révolution géopolitique pour la région et pour le monde](#), Note d'Analyse du GRIP, 27 juillet 2015, Bruxelles.
 3. AIEA, IAEA Director General's Statement on Iran, 16 janvier 2016.
 4. Pour voir les échéances du JCPoA : STIERNON Christophe, [L'accord sur le nucléaire iranien : décryptage](#), Éclairage du GRIP, 21 octobre 2015.
 5. La certification de l'Accord est une mesure interne aux États-Unis. En vertu de l'INARA (*Iran Nuclear Agreement Review Act*), le président doit certifier tous les trois mois que : l'Iran se conforme bien aux provisions du JCPoA, que l'Iran n'a commis aucune violation matérielle de l'Accord et le cas échéant, a entrepris des mesures pour les corriger, que l'Iran n'enregistre pas d'avancée significative vers l'obtention de l'arme nucléaire, que la suspension des sanctions est proportionnelle aux mesures prise par l'Iran pour mettre fin à son programme nucléaire et est conforme aux intérêts des États-Unis. Si le président refuse de certifier l'Accord, le Congrès dispose de 60 jours pour réintroduire les sanctions par un vote à la majorité simple. Le Congrès n'a rien fait durant les 60 jours qui ont suivi le refus de certification par Donald Trump le 7 octobre, faute de majorité.

L'Union européenne et sa Haute représentante pour les Affaires étrangères, Federica Mogherini, réaffirment que l'accord nucléaire est actuellement pleinement mis en œuvre et qu'il doit être maintenu. Examinons de manière succincte le respect des obligations liées au JCPoA par l'Iran et ensuite le jeu politique autour de l'Accord.

La mise en œuvre de l'accord par l'Iran

Le JCPoA prévoit quatre actions d'envergure que l'Iran se doit de respecter. Ainsi depuis le 16 janvier 2016, la république islamique d'Iran a pris des mesures concrètes afin de (1) réduire ses stocks et ses capacités à enrichir de l'uranium, (2) bloquer sa production de plutonium⁶, (3) permettre un régime renforcé d'inspections et de contrôle, et (4) renforcer sa coopération avec l'AIEA concernant la dimension militaire présente et passée de son programme nucléaire. Deux ans après la mise en œuvre du JCPoA, retour sur son avancée et ses défis.

a) Un système de contrôle rigoureux

L'attestation du respect des engagements de l'Iran ne pourrait pas être possible sans un système de contrôle robuste et rigoureux. Afin d'assurer la pérennité de l'accord, l'Iran a donc accepté de se soumettre à des contrôles et des vérifications strictes de la part de l'AIEA. Conformément au JCPoA, l'Iran applique provisoirement le Protocole additionnel⁷, l'AIEA dispose ainsi d'un accès plus large à l'information et aux sites nucléaires iraniens, non limité aux seules installations et matières nucléaires déclarées. Par ailleurs, au titre du JCPoA, l'Iran a aussi accepté de mettre en œuvre des engagements volontaires en matière nucléaire, appelés « mesures de transparence », qui consistent à faciliter l'accès des inspecteurs de l'AIEA aux mines et installations de traitement de l'uranium, et à autoriser une surveillance continue de la fabrication de centrifugeuses et des lieux d'entreposage. Enfin, grâce au JCPoA, l'AIEA a pu considérablement améliorer son travail de contrôle de par une augmentation de ses effectifs, de ses systèmes de télésurveillance, du nombre de jours d'inspections ainsi que de ses moyens financiers⁸.

Les conclusions des enquêtes et des contrôles menés par l'agence sont publiées dans des rapports, non exhaustifs, tous les trois mois⁹. Neuf rapports ont déjà été publiés par l'AIEA et parviennent tous à la même conclusion : l'Iran met en œuvre ses engagements en matière nucléaire et les contrôles se sont jusqu'alors effectués sans problème.

6. Pour une explication des deux voies menant à la bombe nucléaire, uranium enrichi et plutonium, voir Bruno Hellendorff, « [Corée du Nord : Questions nucléaires et balistiques](#) », Note d'Analyse du GRIP, 2 novembre 2016, Bruxelles.

7. Le Protocole additionnel de l'AIEA est un instrument juridique contraignant adopté sur une base volontaire par un État qui a déjà conclu un Accord de garanties généralisées. Le protocole additionnel prévoit un accès étendu de l'AIEA à des données et aux sites sensibles dans le pays en question.

8. [IAEA Verification & Monitoring in Iran, Ensuring the peaceful use of all nuclear material](#).

9. Rapports de l'AIEA sur l'Iran ([site de l'AIEA](#)).

La Commission mixte du JCPoA (composée du groupe E3/UE+3 et de l'Iran) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) veillent depuis le 16 janvier 2016 à la bonne application de l'accord. Si la majorité des travaux de la Commission mixte demeurent confidentiels, ils permettent des échanges réguliers (notamment sur les interprétations divergentes de l'accord) entre les membres parties au JCPoA, et de ce fait, un suivi constructif de l'accord.

b) Principales obligations nucléaires auxquelles doit se conformer l'Iran

- Avenir des sites de Natanz et Fordo

Conformément aux dispositions du JCPoA, les rapports trimestriels de l'AIEA attestent que l'Iran n'emploie toujours que 5 060 centrifugeuses nucléaires IR-1 pour enrichir de l'uranium à Natanz. Les rapports précisent que l'Iran a procédé à plusieurs déstockages de centrifugeuses sur la période de 2016-2018 pour palier des centrifugeuses endommagées.

Arms Control Association nous apprenait en septembre 2016 que l'Iran souhaite capitaliser sur le JCPoA pour développer ses recherches et développements dans le domaine de la physique nucléaire. Ainsi, le pays prévoit de convertir ses installations d'enrichissement nucléaire sur le site de Fordo en centres de recherche et développement. Ce projet de conversion a d'ailleurs donné lieu à la signature d'un contrat relatif à l'installation du matériel d'isotopes stables avec la Russie en 2017 après l'échange de visites entre les experts des deux parties.

- Modernisation du réacteur d'Arak

Conformément aux dispositions du JCPoA, l'Iran n'a pas poursuivi la construction du réacteur d'eau lourde à Arak. Le réacteur d'Arak était un point clé du JCPoA et son démantèlement une précondition à l'application de ce dernier. Le réacteur a été retiré de sa cuve en janvier 2016 et la cuve remplie avec du ciment. Selon plusieurs médias iraniens, la modernisation de la centrale d'Arak, devrait commencer au début de l'année 2019¹⁰. Ce nouveau réacteur sera incapable de traiter du plutonium et donc d'avoir une application militaire¹¹. Il est essentiellement destiné à des applications médicales et à la production de radio-isotopes destinés à des traitements contre le cancer notamment¹². Dans le 5^e rapport trimestriel du ministère iranien des Affaires étrangères, il est mentionné que les modalités de la reconfiguration du réacteur à eau lourde à Arak ont d'ores et déjà été définies par les spécialistes iraniens et que, dans le même temps, a été signé avec la Chine¹³ le 23 avril 2017 à Vienne un contrat en vertu duquel des experts chinois contrôleront et certifieront les plans réalisés par l'Organisation de l'énergie atomique d'Iran (OEAI).

10. *Financial Tribune*, [AEOI to Begin Reconstruction of Arak Reactor in 2019](#), 5 septembre 2017.

11. NTI, [Arak Nuclear Complex](#), 11 juillet 2017.

12. *Les Échos*, [Nucléaire iranien : la modernisation de la centrale d'Arak débutera en 2019](#), 5 septembre 2017.

13. World Nuclear News, China, [Iran sign first contract for Arak redesign](#), 24 avril 2017.

- Enrichissement d'uranium-235 et limite des stocks

L'AIEA a attesté à travers tous ses rapports trimestriels que l'enrichissement d'uranium-235 était resté inférieur à 3,67 % et les limites des stocks d'uranium enrichi à 300 kilogrammes depuis la mise en œuvre du JCPoA.

- Production d'eau lourde

L'Iran a continué à coopérer avec l'AIEA quant au suivi de ses stocks et de sa production d'eau lourde. Si l'Iran avait dépassé le maximum de 130 tonnes autorisé par le JCPoA à deux reprises en 2016, le directeur général de l'AIEA n'avait pas qualifié l'acte de « violation du JCPoA ». L'Iran s'était en effet empressé d'exporter son surplus d'eau lourde vers Oman afin de le vendre¹⁴. La vente de ce surplus avait été décriée aux États-Unis, le Congrès accusant les Iraniens de profiter de cette violation pour en retirer un bénéfice financier. Il n'y a en revanche pas eu de violations en 2017, l'Iran ayant transféré quelques 19 tonnes d'eau lourde hors d'Iran au cours du mois de juin 2017 en prévision d'un éventuel surplus.

Levée des sanctions liées au nucléaire

L'Iran a été visé par un régime de sanctions très étendu décidé à la fois au niveau du Conseil de sécurité, de l'Union européenne et des États-Unis. Après l'adoption du JCPoA via la Résolution 2231 du Conseil de Sécurité des Nations unies, la levée des sanctions liées au nucléaire iranien¹⁵ a officiellement eu lieu le 16 janvier 2016. Cette date correspond au premier rapport de l'AIEA certifiant que l'Iran se conforme à ses obligations liées à l'accord sur le nucléaire. La seule exception à la levée des sanctions nucléaires concerne les embargos sur les armes des États-Unis et de l'UE et les restrictions liées au programme de missiles balistiques qui s'appliqueront jusqu'en octobre 2023¹⁶.

14. [UN watchdog: Iran shipped excess heavy water to comply with nuclear deal](#), *Deutsche Welle*, 6 décembre 2016.

15. De nombreux autres régimes de sanctions restent en vigueur, par exemple dans le domaine des droits de l'homme (US et UE) mais aussi les sanctions contre les Corps des gardiens de la révolution islamique (US et UE), les sanctions désignant l'Iran comme État soutenant le terrorisme (US) et les sanctions contre le programme de missiles balistiques iranien (US). Pour une vue d'ensemble des sanctions américaines contre l'Iran encore en vigueur, voir Congressional Research Service Report, [Iran Sanctions](#), 21 février 2018.

16. À la date d'application (janvier 2016), les exportations d'armes légères et de petit calibre seront à nouveau autorisées vers l'Iran, sauf pour les pays de l'Union européenne et les États-Unis, ainsi que les pays ayant pris des restrictions unilatérales. La Résolution 2231 (2015) prévoit la levée de l'embargo sur les ventes d'armements conventionnels majeurs à l'Iran mais impose pendant une durée de cinq ans à partir de la date d'adoption l'autorisation préalable et au cas par cas du Conseil de sécurité. Par ailleurs, la Résolution 2231 (2015) impose sur la même période un embargo sur les armes et matériels connexes en provenance d'Iran. Pour une recension complète des dispositions de l'embargo, voir Stiernon Christophe, [Iran : quel avenir pour l'embargo sur les armes ?](#), Éclairage du GRIP, 19 août 2015.

Dans un autre domaine, l'Union européenne maintient un régime de sanctions liés aux violations des droits de l'homme en Iran¹⁷.

Cette levée des sanctions a suscité de grands espoirs en Iran dont l'économie a un besoin crucial d'investissements et d'apport technologique notamment dans les secteurs de l'énergie, des transports et des produits de consommation courante. Le dégel des avoirs iraniens à l'étranger a également permis au gouvernement iranien de disposer de 50 milliards de dollars de liquidités gelés sur des comptes à l'étranger¹⁸. La levée de sanctions signifie également le retour de l'Iran dans le système financier international après sa déconnexion liée aux sanctions américaines et à l'interdiction des services de messagerie interbancaire avec les banques iraniennes (SWIFT).

Si sur le plan légal, les sanctions liées au nucléaire ont été levées, les entreprises occidentales sont toujours réticentes à s'engager en Iran à cause de l'incertitude que le président Trump (et les autres candidats républicains lors de la campagne présidentielle de 2016) laisse planer sur le respect de l'accord par les États-Unis. En effet, le président Trump a refusé de certifier l'Accord en octobre 2017 et a été encore plus menaçant le 12 janvier 2018. *« Je demande à nos alliés clés en Europe de se joindre aux États-Unis pour corriger les défauts significatifs de l'Accord, en répliquant à l'agression iranienne, et en soutenant les Iraniens. Si les autres nations n'agissent pas en ce sens, je mettrai fin à l'Accord avec l'Iran. »*¹⁹ En jetant un doute sur le maintien à long terme de l'Accord, Trump augmente les risques pour les investisseurs qui hésitent à se lancer sur le marché iranien. *International Crisis Group* (ICG) a mené une enquête auprès de 60 senior managers de compagnies internationales intéressées par le marché iranien²⁰. Parmi les managers interrogés, 70 % ont affirmé avoir retardé leurs plans d'entrée sur le marché iranien ces deux dernières années et 57 % citent comme raison de leur retard la peur d'un retour des sanctions contre l'Iran aux États-Unis. Un responsable iranien interviewé par *International Crisis Group* résumait : *« L'administration Trump veut transformer le JCPOA en une coquille vide en créant de l'incertitude autour de l'Accord et en nous privant des dividendes économiques. En ne jouant pas dans leur jeu, en restant engagé dans l'Accord et en évitant les provocations, nous les isolerons et transformerons leurs sanctions en coquille vide. C'est cela la patience stratégique de l'Iran. »*²¹

17. La Belgique a toujours insisté pour garder les deux régimes de sanctions, droits de l'homme et nucléaire, séparés en vue d'éviter qu'une négociation ne vienne polluer l'autre.

18. Voir US Department Of The Treasury, [Written Testimony of Adam J. Szubin, Acting Under Secretary of Treasury for Terrorism and Financial Intelligence United States Senate Committee on Banking, Housing, And Urban Affairs](#), 8 mai 2015.

19. Maison-Blanche, [Statement by the President on the Iran Nuclear Deal](#), 12 janvier 2018.

20. International Crisis Group, [The Iran Nuclear Deal at Two: A Status Report](#), 16 janvier 2018.

21. *Idem*.

Cette question du retour économique pour l'Iran est fondamentale puisqu'il s'agit de la contrepartie à l'abandon de son programme nucléaire militaire. Le retour économique est d'autant plus important que l'Iran a connu de violentes manifestations en janvier 2018 après la révélation d'un projet d'instaurer de nouvelles taxes et de couper certains subsides aux classes les plus pauvres. Selon le *New York Times*, ces manifestations n'étaient pas le fait d'une élite urbaine comme après les élections de 2009 mais bien menées par des jeunes venant des campagnes demandant de meilleures conditions de vie²². Le taux de chômage serait de 40 % chez les jeunes Iraniens et les inégalités sont très prononcées²³, ce qui rend les promesses économiques de l'Accord nucléaire d'autant plus urgentes pour Téhéran.

Que reproche l'administration américaine au JCPOA ?

Le président Trump, lors de sa campagne, n'a pas caché son aversion pour le JCPOA, le qualifiant dans son style tout personnel de « *deal le plus stupide de tous les temps* », « *une honte* », et déclarant « *ma première priorité est de démanteler le désastreux deal iranien* »²⁴. En refusant début octobre 2017 de le certifier conformément à la législation américaine, les griefs de l'administration Trump sont devenus plus clairs. Même si plusieurs des conseillers du président ne sont pas sur la même longueur d'onde, trois principaux sujets peuvent se détacher : l'expiration de certaines restrictions imposées à l'Iran dans le JCPOA (*sunset clauses*), l'accès des inspecteurs de l'AIEA aux sites militaires iraniens et la question des missiles balistiques.

a. Les « sunset clauses »

Certaines dispositions du JCPOA expirent après une certaine date. Le tableau ci-dessous résume les principales que l'Iran s'est engagé à respecter dans son programme nucléaire.

L'actuelle administration américaine voit dans ces « *sunset clauses* » une « stratégie de patience » de l'Iran vers la construction d'une bombe nucléaire (*patient pathway to the bomb*). Ce que l'administration américaine oublie de mentionner, c'est que les dispositions les plus importantes n'ont pas de date d'expiration, notamment l'engagement iranien de ne jamais acquérir ou développer de bombe nucléaire²⁵. L'Iran applique déjà le Protocole additionnel de l'AIEA et le ratifiera en 2024, ce qui permettra des mesures de surveillance étendues par l'AIEA. L'Iran sera ensuite considéré comme un membre comme les autres du Traité de non-prolifération et donc soumis aux mêmes obligations.

22. *The New York Times*, [Hard-Liners and Reformers Tapped Iranians' Ire. Now, Both Are Protest Targets](#), 2 janvier 2018.

23. *Idem*.

24. *USA Today*, [Iran nuclear deal: What's at stake for U.S., allies?](#), 20 septembre 2017.

25. « Iran reaffirms that under no circumstances will Iran ever seek, develop or acquire any nuclear weapons. », art. 3 du préambule du JCPOA. Cet engagement est répété dans la préface du JCPOA.

Engagements de l'Iran sous le JCPoA	
Pendant 10 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Limitation du nombre de centrifugeuses IR-1 sur le site de Natanz à 5 060. • Limitation du nombre de centrifugeuses de nouvelle génération testées par l'Iran
Pendant 15 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Limitation de l'enrichissement de l'uranium à 3,67 %. • Limitation du stock d'uranium faiblement enrichi à 300 kg. • L'enrichissement de l'uranium ne peut se faire que sur le site de Natanz.
Pendant 20 ans	<ul style="list-style-type: none"> • La production de pièces pour centrifugeuses doit faire l'objet d'une surveillance de l'AIEA.
Pendant 25 ans	<ul style="list-style-type: none"> • La production de minerai d'uranium doit faire l'objet d'une surveillance de l'AIEA.
Pour toujours	<ul style="list-style-type: none"> • Application du protocole additionnel de l'AIEA et ratification en 2024. • Interdiction de mener des recherches qui pourrait contribuer au développement d'une bombe nucléaire.

Côté iranien, on précise que ces clauses sont des « *confidence building measures* » qui, si elles remplissent leur objectif, n'ont pas vocation à durer éternellement. Lors d'une allocution à Chatham House, Abbas Araghchi, ministre des Affaires étrangères adjoint iranien expliquait : « *Nous appliquons le Protocole additionnel. Dans six ans, le Parlement iranien ratifiera ce Protocole additionnel qui deviendra permanent. L'ultimatum de Trump pour changer les dispositions (sunset clauses) et les rendre permanentes tuerait l'Accord. Nous avons accepté des dispositions limitées dans le temps (10, 15, 20, 25 ans) dans le but de bâtir une confiance réciproque mais cette étape d'instauration de la confiance n'est pas destinée à durer éternellement.* »²⁶

La Maison-Blanche se trouve dans une situation ambiguë à vouloir détruire un accord qu'elle juge très mauvais parce que certaines de ses dispositions comportent des limitations dans le temps. Non seulement l'Accord fonctionne mais quelle serait l'alternative ? Si les États-Unis se retirent du JCPoA et que l'Accord s'écroule, l'Iran est immédiatement délié de toutes ses obligations et peut recommencer son programme nucléaire immédiatement, le tout sans aucune surveillance de l'AIEA. Une partie de l'administration américaine semble s'accrocher au mythe d'une amélioration de l'Accord, d'un Accord « réparé ». Or, tous les autres signataires du JCPoA ont clairement fait savoir leur refus de rouvrir une négociation qui a duré douze ans alors que l'Iran se conforme à ses obligations²⁷.

b. La question des missiles balistiques iraniens

Entre 2015 et 2017, l'Iran a procédé à plusieurs tests de missiles balistiques, dont le plus puissant, le *Khorramchahr* aurait une portée estimée à plus de 2 000 km²⁸. Ces tirs de missiles ont suscité des réactions très fortes dans la région (particulièrement en Arabie saoudite et en Israël) mais aussi à Washington et dans les capitales européennes.

26. Allocution d'Abbas Araghchi, « [Iran's Foreign Policy Priorities](#) » à Chatham House le 22 février 2018.

27. The National Interest, Killing the Iran Nuclear Agreement with a Thousand Cuts, 12 janvier 2018.

28. Voir BEUZE Canelle, Les missiles iraniens de la discorde, Éclairage du GRIP, 10 juin 2016.

En 2010, avec l'adoption de la résolution 1929 (2010), l'Iran s'est vu « interdire » la conduite de toute activité liée aux missiles balistiques pouvant emporter des armes nucléaires. À la suite du JCPoA, cette interdiction fut remplacée par la résolution 2231 (2015). Désormais, l'Iran « est tenu » de ne mener aucune activité liée aux missiles balistiques conçus comme vecteurs d'armes nucléaires, y compris les tirs recourant à la technologie des missiles balistiques ». Le terme « être tenu de », traduction officielle de l'anglais « *called upon* », souvent interprété dans les médias francophones comme « appeler à », est qualifié par certains de moins restrictif qu'une interdiction pure et simple. Aujourd'hui, cette disposition fait l'objet de nombreuses divergences d'interprétation quant à sa nature obligatoire. Si les États-Unis considèrent que ces tests (et le tir d'un missile d'origine iranienne par les rebelles houthis sur l'aéroport de Riyad) constituent une violation de l'esprit du JCPoA, les Européens se sont également montrés inquiets de ces développements tout en les tenant à l'écart du JCPoA. « *Tout en travaillant à la préservation du JCPoA, nous partageons des inquiétudes quant au programme de missiles balistiques et aux activités régionales de l'Iran qui affectent aussi nos intérêts de sécurité européens. Nos gouvernements sont engagés dans la préservation du JCPoA. Indépendamment du JCPoA, nous devons nous assurer que les inquiétudes à propos de notre sécurité collective soient levées*²⁹. » L'Iran de son côté assure que son programme de missiles est uniquement à vocation conventionnelle.

Toute la question revient donc à savoir si les missiles iraniens sont destinés à porter une tête nucléaire ou bien une charge conventionnelle. Pour comprendre le développement des missiles balistiques iraniens, il faut à la fois remonter au bombardement des villes iraniennes pendant la guerre Iran-Irak à la fin des années 1980 et aborder le développement des capacités militaires des pays de la région. Ainsi, en 1985 et en 1988, la guerre a connu deux épisodes de ce qui fut appelé la « guerre des villes », avec une concentration des tirs de missiles irakiens dans le temps et sur les zones urbanisées. En 1988, durant 52 jours, du 29 février au 20 avril, l'Irak a lancé 118 missiles balistiques sur Téhéran causant la mort de 422 personnes et en blessant 1 579 autres³⁰. L'impossibilité de se défendre contre les missiles balistiques (et la rumeur selon laquelle ceux-ci étaient équipés de têtes chimiques) a conduit à un véritable traumatisme parmi la population entraînant une fuite de plusieurs millions de personnes vers les campagnes³¹. Cet épisode de la guerre des villes a laissé des traces profondes dans la vision stratégique iranienne par rapport à ce type d'armement en l'absence d'une force aérienne capable de se projeter au-delà des frontières nationales.

29. [Joint statement from Prime Minister Theresa May, Chancellor Angela Merkel and President Emmanuel Macron following President Trump's statement on the US' Iran Strategy](#), 13 octobre 2017.

30. Khaji A., Fallahdoost S., Soroush M., Rahimi-Movaghar V., « Civilian casualties of Iraqi ballistic missile attack to Tehran, capital of Iran », dans *Chinese Journal of Traumatology* 2012, vol. 15, n° 3, p. 163.

31. Van Engeland, Anicée, « Beyond the Axis of Evil: Ballistic Missiles in Iran's Military Thinking », dans *Security Dialogue*, vol. 36, n° 1, mars 2005, p. 93-108.

Plus tard, lors de l'opération *Desert Storm* contre l'Irak en 1991, les Iraniens ont constaté que la seule riposte dont le régime irakien a été capable a été l'envoi de missiles Scud contre Israël et l'Arabie saoudite³².

Au niveau régional, le programme de missiles balistiques iranien est également vu comme une dissuasion face aux forces aériennes des pays arabes dotés d'avions occidentaux sophistiqués. L'acquisition de systèmes de défense antimissiles par les pays du Conseil de coopération du Golfe a également poussé le gouvernement iranien à perfectionner ses missiles avec des têtes manœuvrables ou des têtes multiples. La place du programme de missiles balistiques iraniens est donc à comprendre dans un contexte régional et ne semble pas constituer une menace globale. En ce qui concerne l'intention nucléaire, elle est extrêmement complexe à prouver. Selon une analyse de l'*International Institute for Strategic Studies* (IISS), huit systèmes de missiles balistiques sur les treize que l'Iran possède sont théoriquement capables de porter une charge nucléaire en utilisant les définitions du Régime de contrôle de la technologie des missiles (charge de 500 kg et portée d'au moins 300 km)³³. Toutefois selon une analyse du SIPRI, l'observation des tests de missiles iraniens montre une recherche toujours plus grande de précision dans le ciblage, ce qui semble indiquer une vocation conventionnelle³⁴.

Si les Européens restent des soutiens fermes du JCPoA, les missiles balistiques inquiètent également plusieurs capitales européennes dont Paris. Emmanuel Macron a plusieurs fois répété son inquiétude au sujet des missiles balistiques iraniens, en gardant toutefois la question séparée du JCPoA. La France semble ainsi adopter une position proche de la position américaine sur les missiles iraniens, proposant même une mise sous surveillance du programme balistique iranien. Le 13 février, le président français déclarait ainsi dans une conférence de presse : « *Nous voulons un nouveau cycle de négociations avec les acteurs régionaux et les membres du Conseil de sécurité, comme nous l'avons fait pour l'Accord nucléaire, mais en l'élargissant aux pays de la région pour que nous puissions réduire et éradiquer cette insécurité. Et nous devons mettre l'Iran sous surveillance pour son programme de missiles balistiques. C'est nécessaire pour la sécurité de la région et donc nous avons besoin d'un mécanisme de sanctions et de contrôle adapté.* »³⁵ Cette proposition a été rejetée par l'Iran, le porte-parole du président Rohani déclarant au journal *Le Monde* : « *La position de la République islamique d'Iran a déjà été annoncée. Nous ne négocions ni sur notre sécurité nationale ni sur notre capacité de défense.*

32. Elleman M., Fitzpatrick M., [Are Iran's ballistic missiles designed to be nuclear capable?](#), IISS, 28 février 2018.

33. *Idem*.

34. Les missiles à tête nucléaire n'ont pas besoin d'une précision maximale vu les effets de l'explosion. Voir Erästö T., [Time for Europe to put Iran's missile programme in context](#), SIPRI, 30 octobre 2017. Cette explication est toutefois contestée par Elleman et Fitzpatrick, qui insistent sur le fait que pour la pénétration de cibles hautement protégées, la combinaison de la précision et de la charge nucléaire est nécessaire. Voir Elleman M., Fitzpatrick M., *op. cit.*, p. 4.

35. France says Iran's missile program must be put 'under surveillance', *Reuters*, 14 février 2018.

Nous rejetons donc les déclarations de M. Macron à ce sujet. »³⁶ La question des missiles figurait également à l'agenda de la visite de Jean-Yves Le Drian, ministre français des Affaires étrangères, à Washington le 18 décembre 2017³⁷.

c. Les inspections sur les sites militaires

La question des inspections de sites militaires iraniens a ressurgi au cours de l'été 2017. La représentante des États-Unis aux Nations unies, Nikki Haley, avait évoqué avec Yukiya Amano, directeur général de l'AIEA, la possibilité d'accéder à des sites militaires iraniens dans le cadre du processus de vérification prévu par l'accord nucléaire. L'Iran n'a pas tardé à réagir à ses déclarations en s'y opposant fermement. Pour Christopher Bidwell, chercheur à la *Federation of American Scientists*, le fait que les inspecteurs de l'AIEA doivent demander l'accès aux sites militaires aux autorités iraniennes ou faire appel à la Commission mixte du JCPoA (chargée de régler les différends dans la mise en œuvre de l'Accord) reste problématique. Selon lui, l'AIEA ne fait pas assez pour vérifier les sites militaires iraniens³⁸. Pourtant, les défenseurs du JCPoA arguent du fait que rien ne justifie une telle demande et s'inquiètent au contraire qu'une vérification « politisée » sape un accord déjà fragile. Il faut ajouter qu'aucun pays n'accepterait des inspections généralisées en tout temps sur ses bases militaires. En pratique, les inspecteurs de l'AIEA ont pourtant eu la possibilité de visiter tous les sites qu'ils jugeaient nécessaire³⁹.

Un leadership européen

Les manœuvres américaines autour du JCPoA pourraient représenter une opportunité de leadership global pour l'Europe. Si les Européens (Français, Britanniques, Allemands et représentants de l'UE) ont joué un rôle crucial dans les négociations, notamment de par leur poids économique dans la politique de sanctions, leur unité sera cruciale dans la survie de l'Accord. Dès l'annonce du refus de certification par Trump en octobre dernier, le Conseil de l'UE a fait une déclaration par laquelle : « (...) *L'Union européenne considère que la décision du président Trump de ne pas reconnaître que l'Iran respecte le plan d'action global conjoint s'inscrit dans le cadre d'un processus interne aux États-Unis. L'UE encourage ces derniers à maintenir leur engagement à l'égard du plan d'action global commun et, avant d'adopter toute nouvelle mesure, à prendre en considération ses implications sur leur sécurité nationale, celle de leurs partenaires et celle de la région. Tout en exprimant les préoccupations que lui inspirent la question des missiles balistiques et les tensions croissantes dans la région, l'UE réaffirme la nécessité de traiter celles-ci en dehors du*

36. [Sur l'Iran, « nous voudrions que M. Macron agisse de manière plus responsable »](#), *Le Monde*, 19 février 2018.

37. France Diplomatie, Déplacement de Jean-Yves Le Drian aux États-Unis (Washington, 18 décembre 2017).

38. Council of Foreign Relations, [The Impact of the Iran Nuclear Agreement](#), 13 octobre 2017.

39. SEAE, Remarks by Federica Mogherini on the implementation of the Joint Comprehensive Plan of Action (Iran nuclear deal), 16 octobre 2017.

plan d'action global commun, au sein des formations et enceintes appropriées. (...)
À une époque où plane une grave menace nucléaire, l'UE est déterminée à faire en sorte que le plan d'action global commun reste un pilier central de l'architecture internationale de non-prolifération. » L'UE réaffirme ainsi son attachement au JCPoA et sa volonté d'éviter d'intégrer dans l'Accord des problématiques externes telles que la question des missiles balistiques ou du rôle de l'Iran sur la scène régionale. Lors d'un voyage à Washington, Federica Mogherini s'est entretenue avec des membres du Congrès américain pour éviter tout retour des sanctions à la suite de la non-certification par Trump⁴⁰. Si les Européens restent unis dans leur soutien au JCPoA, ils pourraient même favoriser un isolement des États-Unis face à l'Iran, qui a respecté ses engagements, ainsi qu'au soutien de la Russie⁴¹ et de la Chine, qui ont condamné la non-certification et les déclarations de Trump. La Russie a également exclu tout retour des sanctions onusiennes. Et dans ce grand jeu d'alliances, l'Union européenne est écoutée par le Congrès américain, qui refuse toute renégociation sans les Européens à bord.

Vu de Téhéran, on doute toutefois de la résolution des Européens, estimant que les capitales européennes verront comme un succès le fait de garder les États-Unis dans le JCPoA, moyennant quelques concessions, au détriment de la pleine réalisation des bénéfices de l'Accord⁴².

Comment se protéger d'éventuelles sanctions américaines ?

Les sanctions que les États-Unis risquent de réinstaurer contre l'Iran ont des effets extraterritoriaux très importants. En effet, elles menacent potentiellement toutes les entreprises, et pas seulement les entreprises américaines, qui feraient du commerce avec l'Iran, de ne plus avoir accès au marché américain. Vu la position de Wall Street sur le marché financier mondial, aucune grande banque ne peut prendre ce risque et les entreprises ont besoin des banques pour financer leurs investissements et garantir leurs exportations. Ceci peut avoir pour effet pervers de voir les entreprises européennes limiter leur commerce légal avec l'Iran de peur de violer des sanctions américaines, avec une vraie perte de souveraineté économique à la clé. Lorsque les sanctions contre l'Iran ont atteint leur apogée, les banques européennes ont été très frileuses à financer des crédits à l'exportation vers l'Iran pour des transactions parfaitement légales au regard du droit européen, et ceci de peur de se voir couper l'accès à Wall Street et au marché américain.

40. [Iran: Mogherini appelle le Congrès américain à respecter l'accord nucléaire](#), *Le Point*, 7 novembre 2017.

41. Statement by the Foreign Ministry regarding implementation of the Joint Comprehensive Plan of Action on Iran's nuclear programme, 13 octobre 2017. *South China Morning Post*, [China expected to work with Europe to preserve Iran nuclear deal after Trump threat](#), 16 octobre 2017.

42. Présentation de Saeed Khatibzadeh, directeur de l'Institute for International and Political Studies de Téhéran lors de la EU Non-proliferation and Disarmament Conference, 12-13 décembre 2017.

Pour éviter cet effet extraterritorial des sanctions américaines, les Européens ont déjà eu recours par le passé à des contre-sanctions visant à protéger les entreprises européennes. En 1996, les États-Unis adoptent des sanctions contre toutes les entreprises commerçant avec Cuba, la Libye et l'Iran. En réaction, le Conseil de l'UE a adopté un Règlement (n° 2271/96)⁴³ qui interdisait aux entreprises européennes de se conformer à ces sanctions. Cette législation n'a été utilisée qu'à une seule occasion en Autriche en 2007⁴⁴. En cas de retour des sanctions américaines, l'application de ce règlement placerait les entreprises européennes dans un dilemme légal complexe qui pourrait *in fine* se transformer en guerre commerciale entre les États-Unis et l'Europe. Le représentant de l'UE aux États-Unis, David O'Sullivan a toutefois mentionné dans un panel de discussion organisé par *The Atlantic Council* début octobre 2017 que, si les États-Unis réinstauraient des sanctions contre l'Iran à la suite de leur retrait du JCPoA, l'Union européenne utiliserait tous les moyens dont elle dispose pour protéger ses entreprises en mentionnant le règlement du Conseil sur les contre-sanctions⁴⁵. Son application demande toutefois une volonté politique forte des États membres.

Pour maintenir un canal financier capable de soutenir les entreprises européennes dans leurs projets d'exportation et d'investissement en Iran, l'idée d'établir une banque publique européenne pour l'exportation refait surface. Lors du forum Europe-Iran en octobre 2017, la secrétaire générale du SEAE, Helga Schmidt, avait dévoilé une proposition faite par la Commission qui autoriserait la Banque européenne d'investissement à opérer en Iran⁴⁶. Plusieurs agences publiques de crédit à l'exportation nationales (Danemark, Italie, Autriche) se sont aussi profilées sur la question pour rassurer les entreprises de ces pays encore hésitantes à investir en Iran.

Les griefs iraniens par rapport aux bénéfices du JCPoA

Si l'AIEA a confirmé dans neuf rapports successifs que l'Iran se conformait bien à ses obligations dans le cadre du JCPoA, les États-Unis, et plus particulièrement certains officiels de la Maison-Blanche y compris le président Trump, ont émis des déclarations qui peuvent être considérées comme des violations de l'Accord⁴⁷.

En effet, dans son article 28, le JCPoA énonce : « *Les E3+3 et l'Iran s'engagent à mettre en œuvre le JCPoA de bonne foi et dans une atmosphère constructive, basée sur le respect mutuel, et de s'abstenir de toute action inconsistante avec la lettre et*

43. Règlement (CE) n° 2271/96 du Conseil du 22 novembre 1996 portant protection contre les effets de l'application extraterritoriale d'une législation adoptée par un pays tiers, ainsi que des actions fondées sur elle ou en découlant.

44. Pour plus de détails, voir International Compliance Blog, [EU Raises Specter of Blocking Regulation as Trump Administration Ponders JCPoA](#), 2 octobre 2017.

45. *Idem*.

46. [Europe's business heads aim to keep Iran nuclear deal despite US threat](#), *The Guardian*, 7 octobre 2017.

47. [Trump Is Violating The Iran Deal](#), *The Huffington Post*, 4 septembre 2017.

l'esprit du JCPoA et qui nuirait à sa mise en œuvre réussie » et dans son article 29, « L'Union européenne et ses États membres et les États-Unis, dans le respect de leurs lois respectives, s'abstiendront de tout politique visant spécifiquement à affecter directement et de manière négative la normalisation du commerce et des relations économiques avec l'Iran, et qui serait inconsistante avec leurs engagements à ne pas nuire à la bonne mise en œuvre du JCPoA. »⁴⁸

Pourtant, lors du sommet de l'OTAN en mai dernier, le président Trump avait essayé de convaincre les autres États membres d'arrêter d'investir en Iran⁴⁹. De nouveau, en juillet 2017, au sommet du G-20, Trump aurait, selon la porte-parole de la Maison-Blanche, « dans ses discussions avec plus d'une douzaine de dignitaires étrangers, souligné le besoin pour les États d'agir ensemble pour endiguer tout soutien financier au terrorisme, en termes d'accès au territoire et tout soutien idéologique ; et d'arrêter toute relation commerciale avec des pays qui soutiennent le terrorisme, spécialement l'Iran. »⁵⁰ Lors de la toute récente Munich Security Conference, le Conseiller américain à la Sécurité nationale, le général Mac Master a déclaré (en s'adressant à l'ensemble des participants) : « Nous devons arrêter de faire des affaires avec les compagnies affiliées au IRGC (Gardiens de la révolution), encourager le développement d'un véritable secteur privé en Iran et faire pression sur le régime pour qu'il respecte les droits de ses citoyens. »⁵¹ De nombreuses remarques faites par Trump ou des haut gradés de son administration tendent à décrire l'économie iranienne comme infiltrée par les Gardiens de la révolution⁵². Or, les États-Unis ont intégré ces derniers dans une liste de sanctions en août 2017⁵³. En liant l'économie iraniennes aux Gardiens de la révolution sans amener de liste précise d'entreprises sanctionnées, les États-Unis augmentent le risque pour les entreprises désireuses d'investir en Iran, ce qui influe sur la réalisation du JCPoA.

Un autre point contentieux est celui de l'achat d'avions civils par l'Iran (*IranAir*) auprès de compagnies américaine (*Boeing*) et européennes (*Airbus*, *ATR*). Les sanctions prises contre l'Iran, ont rendu le transport aérien iranien plus risqué et cela à cause du manque de pièces détachées et de services de maintenance. Durant les 25 dernières années, l'Iran a connu plus de 200 accidents aériens qui ont fait plus de 2 000 morts⁵⁴.

48. Traduction GRIP, [texte original](#).

49. [The U.S. and Iran are heading toward crisis](#), *The Washington Post*, 19 juillet 2017.

50. White House, [Press Briefing by Principal Deputy Press Secretary Sarah Sanders and Director of Legislative Affairs Marc Short](#), 11 juillet 2017.

51. White House, [Remarks by LTG H.R. McMaster at the Munich Security Conference](#), 22 février 2018.

52. [Treasury slaps sanctions on Iran's elite Revolutionary Guards as US raises pressure on Tehran](#), *CNBC*, 13 octobre 2017.

53. H.R.3364 - Countering America's Adversaries Through Sanctions Act, entré en vigueur le 2 août 2017. Des entités appartenant aux Gardiens de la révolution avait déjà été sanctionnées auparavant mais c'est à présent le cas de l'organisation dans son ensemble.

54. [Iran plane crash near Tehran kills 38](#), *BBC*, 10 août 2014.

Une demande iranienne par rapport au JCPoA a donc été de pouvoir acheter des avions civils modernes. L'article 22 du JCPoA précise : « *Les États-Unis autorisent la vente d'avions commerciaux de transport de passagers et de leurs pièces et services à l'Iran. (...)* » Téhéran a négocié un contrat avec *Boeing* pour 80 avions, estimé à 16,6 milliards USD et un autre contrat a été signé avec *Airbus* pour 100 avions. Des licences ont été accordées par l'OFAC⁵⁵ pour *Boeing* et *Airbus* (de nombreuses pièces incorporées dans les avions *Airbus* proviennent des États-Unis). Ces licences n'étant valables que jusque 2020, elles ne permettront de livrer que les premiers avions commandés⁵⁶. De nouveau, peu de banques osent prêter de l'argent à *IranAir* dans le climat d'incertitude actuel, ce qui ralentira la livraison des appareils⁵⁷.

Enfin, sur une note plus politique, il faut rappeler que le JCPoA ne fait pas l'unanimité en Iran. Les partisans de l'Accord font partie des « normalisateurs » qui souhaitent voir l'Iran retrouver sa place parmi la communauté internationale. Au contraire, les ultra-conservateurs n'attendent qu'une chose, le non-respect des promesses américaines qui démontrerait que les Occidentaux ne sont définitivement pas dignes de confiance⁵⁸.

Au-delà du JCPoA

Le JCPoA et les discussions actuelles autour de sa survie ont évidemment un impact sur d'autres dossiers. Un abandon du JCPoA aurait des conséquences importantes sur l'image de l'Union européenne en tant que médiatrice et sur la confiance envers les États-Unis dans leur capacité à respecter un accord durement négocié⁵⁹. Puisque le JCPoA a été adopté par une résolution du Conseil de sécurité, l'autorité de cette institution en souffrirait également. Mais surtout c'est l'ensemble du secteur de la non-prolifération qui sera touché en montrant à quel point le jeu est politique et que les règles ne sont pas les mêmes pour tout le monde. En ligne de mire, la Corée du Nord, qui a mis son programme nucléaire militaire au service de la survie du régime et sur laquelle le sort réservé au JCPoA aura une grande influence. Lors du Conseil Affaires étrangères d'octobre 2017, Jean-Yves Le Drian avait bien résumé : « *Clairement, les ministres sont inquiets du fait que les messages sur le JCPoA pourraient affecter négativement la possibilité d'ouvrir un espace de négociations avec la Corée du Nord. Un des éléments clés du multilatéralisme est la prédictibilité offerte par le maintien des accords dans le temps et c'est pour cela que nous appelons les États-Unis (...) à maintenir leurs engagements dans le cadre du JCPoA.* »

55. Office of Foreign Assets Control qui dépend du Département du Trésor américain et s'occupe des sanctions internationales.

56. [Iran aircraft deals hang by thread as Trump targets Tehran](#), *Reuters*, 17 octobre 2017.

57. [Iran jetliner deal could take longer to complete, Airbus says](#), *Reuters*, 15 janvier 2018.

58. Atlantic Council, [Will Iran Stick to the JCPoA if Trump Refuses to Re-certify It?](#), 4 octobre 2017.

59. Hans Blix, [From an Isolated Iran to an Isolated US](#), European Leadership Network, 17 novembre 2017.

En faisant entrer dans le champ du débat sur l'Accord des questions qui n'ont rien à voir avec le nucléaire (soutien au « terrorisme » et au régime de Bashar Al-Assad, rôle régional au Yémen, nature du régime iranien, missiles balistiques, etc.), l'administration américaine risque de largement politiser un accord qui doit rester dans le strict domaine de la non-prolifération, et pourrait même devenir un standard pour les négociations liées à la non-prolifération nucléaire⁶⁰.

Conclusion

Le JCPoA a été un succès majeur pour la communauté internationale dans son ensemble. Pour la première fois un programme nucléaire militaire aussi abouti a été démantelé via la négociation multilatérale. En ce sens le JCPoA a le potentiel de devenir un modèle pour les programmes de non-prolifération nucléaire. L'Iran a respecté ses obligations dans le cadre de l'Accord mais depuis l'arrivée au pouvoir de la nouvelle administration américaine, le JCPoA est passé aux yeux des Américains d'un accord de non-prolifération nucléaire à un outil de pression politique sur Téhéran. Pour les Européens, il est au contraire primordial de maintenir le dossier non-prolifération nucléaire séparé des autres et de préserver l'intégrité du JCPoA, un instrument qui fonctionne, face aux ingérences politiques liées au rôle de l'Iran dans la région. Si le JCPoA doit survivre, les Européens ne peuvent se contenter d'un maintien à minima des Américains dans l'Accord, il faut s'assurer que l'atmosphère constructive qui a conduit à l'Accord persiste et que les Iraniens puissent pleinement bénéficier de la levée des sanctions.

* * *

Auteur·e·s

Denis Jacqmin est chercheur au GRIP, dans l'axe « armes légères et transferts d'armes ». Il a travaillé pour le SPF Affaires étrangères belges et comme observateur international pour les missions SMM Ukraine (2014-2015) et EUMM Georgia (2012-2013).

Hélène Voisin est chercheuse stagiaire au GRIP et étudiante en Master 1 Affaires internationales et développement à l'université Paris-Dauphine.

Avec le soutien de la



Wallonie

60. NTI, [Joint Comprehensive Plan of Action: A New Standard for Safeguards Agreements](#), 26 janvier 2018.